

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 mars 2012

Le trente mars deux mille douze, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à Orléans dans les locaux de la DRAC Centre, sur convocation de Madame Carole CANETTE, présidente de l'Agence, en date du 23 février 2012.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre :

Madame Carole CANETTE ; Madame Saadika HARCHI ; Madame Christine FAUQUET

L'Etat :

Monsieur Luc NOBLET ; Madame Hélène SABART, représentant Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire ; Monsieur Jean-Claude VAN DAM

Le Maire de Château-Renault :

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne-Françoise BLOT ; Monsieur Claude CADET ; Monsieur Stéphane DORE ; Monsieur Patrick LAMASSOURE ; Monsieur Gilbert LE TRAON ; Madame Catherine MARTIN-ZAY ; Monsieur Alexandre TINSEAU

Les représentants du personnel :

Monsieur Dominique BASTIEN ; Madame Fanny BARROT

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER ; Madame Julie GUILLAUMOT ; Madame Josette PHILIPPE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame Chantal BAUDE, assistante de Monsieur Jean-Pierre BOUGUIER, conseiller livre à la DRAC Centre ; Madame Annaïck LE RU, directrice administrative et financière de Ciclic ; Monsieur Olivier MENEUX, directeur de Ciclic ; Monsieur Yves LAUVERGEAT, représentant du CESR ; Monsieur Yohann NIVOLLET, chargé de mission livre et cinéma à la direction de la culture de la Région Centre ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Culture et Sports à la Région Centre

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 17

- Votants : 17 (dont trois pouvoirs)

Mise à disposition de locaux : convention Ville de Vendôme / Ciclic

Délibération n°15-2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel »

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

Par convention en date du 31 octobre 1994 modifiée par avenant du 20 février 1995, la Ville de Vendôme a mis à la disposition de Livre au Centre (anciennement AGIR et CRL), des locaux à usage de bureaux situés dans le Bâtiment A au Quartier Rochambeau à Vendôme.

Il convenait donc d'établir une nouvelle convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit afin de prendre acte du transfert des activités de Livre au Centre à Ciclic.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver la convention proposée par la Ville de Vendôme et son avenant ;
- d'autoriser le directeur de l'agence à signer ces documents.

Votants : 17

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel**

Olivier MENEUX

